

/SA  
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 84-157 du 2 Avril 1984

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire de l'intérim du Camarade Grégoire AGBAHE, Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pour compter du 3 Avril 1984.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 Février 1983 qui l'a complétée ;
- VU la Loi Constitutionnelle N° 84-003 du 6 Mars 1984 portant amendements à la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 Décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 3 Avril 1984, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre du Tourisme, de l'Artisanat et des Loisirs pendant l'absence du Camarade Grégoire AGBAHE.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 Avril 1984

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 SGG 4 CPC 6 PPC 2 BCP 1  
MTAL-MJP 6 Autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 ICE 4 DAN 2  
INSJA 2 DCCT 1 ONEPI-GDE-CHANC. 2 UNB-FASJEP-FN 6 Préfets 6  
JORPB 1.-